

### Stationnement aux abords de la gare Viotte - Question écrite de M. Jean ROSSELOT, Conseiller Municipal

**«M. LE MAIRE :** Jean ROSSELOT a posé une question qui est une bonne question parce que ça va me donner l'occasion d'apporter de bonnes réponses. C'est la question des difficultés de parking autour de la gare ; généralement on dit c'est la faute du Maire. D'ailleurs qu'est-ce qui n'est pas de la faute du Maire ? Eh bien justement ce n'est pas la faute du Maire. Mais qu'est-ce qui n'est pas de la faute du Maire à Besançon ? Même le temps, j'en suis responsable, s'il neige demain matin ce sera de ma faute. Monsieur ROSSELOT, vous voulez que je lise votre question ou vous voulez la lire ?

**M. Jean ROSSELOT :** Je vais simplement la résumer : Les Bisontins et les Bisontines qui prennent de plus en plus le train sont de moins en moins contents parce que le parking construit est victime de son succès et souvent plein et ils en sont réduits à se retourner comme ils peuvent. La police municipale fait son travail et nos concitoyens et même les ressortissants de l'agglomération sont d'autant plus contrariés qu'en effet, face à la voiture sur laquelle, il y a un PV ! je dirais que presque l'immensité de la cour de l'ancien SERNAM qui est promise à des aménagements mais, pour le moment en tout cas, pourrait servir de parking. Quelqu'un me disait qu'une simple couche de sable suffirait. Alors vous Monsieur le Maire qui écrivez tous les quarts d'heure à SARKOZY, écrivez donc à PERBEN pour qu'il nous aide... mais je plaisante. Le Maire n'est pas responsable de tout.

**M. LE MAIRE :** Répétez-le Monsieur ROSSELOT.

**M. Jean ROSSELOT :** Le Maire est une autorité morale pour peu qu'il s'en donne la figure et s'il ne peut pas tout faire, il peut quand même peser sur les décideurs.

**M. LE MAIRE :** Premièrement je suis d'accord avec ce que dit notre collègue ROSSELOT, les Bisontins ne sont pas contents, et le Maire n'aime pas quand les Bisontins ne sont pas contents parce qu'il sait bien qu'un Bisontin pas content n'a pas envie de voter pour lui la prochaine fois, donc le Maire aime mieux que les Bisontins soient contents.

**M. Jean ROSSELOT :** Ça nous arrangerait bien, remarquez.

**M. LE MAIRE :** Les Bisontins doivent être contents. Sérieusement, je suis d'accord avec un constat : c'est qu'il est de plus en plus difficile, je prends aussi le TGV, d'accéder à la gare et quand on veut développer le transport par voie ferrée, il faut parallèlement favoriser l'accès à la gare qui est très difficile actuellement. Pour cela, nous avons fait deux choses. Tout d'abord pour ceux qui en ont la possibilité, GINKO a mis en place EVOLIS GARE qui permet pour le prix d'un billet de bus, d'être pris en charge par un taxi de la Ville, cela coûte 2,10 €, devant l'arrêt le plus proche de chez vous, c'est-à-dire à 2 ou 3 minutes de chez vous et vous avez la garantie d'arriver environ un quart d'heure avant l'heure de départ du train. Donc l'ensemble des Bisontines et des Bisontins peuvent déjà faire cela mais nous savons bien qu'il n'y a pas que des Bisontines et des Bisontins qui viennent à la gare. Il y a donc un autre problème.

Depuis que je suis élu, je n'ai cessé de demander à la SNCF qu'on améliore ces conditions de parking. Je m'en suis même entretenu à deux reprises déjà non pas avec M. PERBEN mais dans un souci d'efficacité avec M. Louis GALLOIS qui est le Président de la SNCF. Je m'en suis encore entretenu lorsqu'il est venu la dernière fois à Besançon, il m'a même dit «vous allez encore me parler du problème du parking». J'ai également écrit à plusieurs reprises à Mme la Directrice de la SNCF, Mme Josiane BEAUD, une femme dynamique. Je lui ai écrit le 16 septembre et le 15 novembre 2004 donc je n'ai pas attendu la question de M. ROSSELOT. Je lui avais également écrit le 4 janvier suite à une intervention du Président du Conseil Général. Il m'avait aussi alerté en me signalant que les bus de ramassage scolaire qui vont se garer dans la cour de la SERNAM ne peuvent plus circuler car il y a des voitures qui y sont mal garées. Mme BEAUD m'a répondu le 14 janvier 2005 qu'elle avait donné des instructions effectivement

pour que les bus puissent passer. Elle me disait également : «cette opération complètera utilement l'aménagement du parking client en bordure de quai tel que je vous l'ai décrit dans mes derniers courriers». Elle abordait ensuite le problème des travaux. Je me suis fait la même réflexion que Jean ROSSELOT en pensant qu'il suffirait de mettre deux camions de tout venant sur ce parking pour qu'on puisse y accéder, sauf que c'est un peu plus compliqué que cela, qu'il fallait déjà régler un certain nombre de problèmes. Et Mme BEAUD, dont je ne mets pas en cause l'efficacité, me disait le 14 janvier 2005, il y a bientôt un an : «la totalité des travaux devrait pouvoir se réaliser au cours du premier semestre 2005, sachant que la première phase concernera l'aménagement d'un parc agent afin de libérer l'espace destiné au parking clientèle, 80 places environ», c'est-à-dire qu'il y a 80 places environ qui doivent être créées pour les clients. Elle disait également que, d'autre part elle avait «demandé à la gare d'intensifier ses actions de verbalisation sur ce domaine SNCF. Je pense sincèrement que ces dispositions résoudront les dysfonctionnements actuels, source d'irritation chez les utilisateurs du site».

C'est vrai qu'on ne peut pas comprendre que par exemple, c'est Anthony JEANBOURQUIN, notre Directeur de TEMIS, qui me l'a dit, les industriels bisontins qui se rendaient au MIDEST et sont arrivés à 6 heures à la gare pour prendre le TGV ont trouvé le parking déjà complet, je suis d'accord là-dessus. A notre niveau, nous avons déjà fait en sorte que GINKO desserve le parking de la gare, ce qui n'était pas le cas auparavant ; je rappelle qu'avant avril 2002, les bus ne passaient même pas devant la gare, ils s'arrêtaient en bas. Donc Jean-Claude a fait le nécessaire pour qu'ils passent devant la gare. Mais avant il n'y avait pas de problème car moins de monde prenait le train. EVOLIS GARE dessert la gare, c'est aussi une solution que nous avons apportée. Le parking de la gare Viotte appartient, vous le savez certainement chers collègues, à la SNCF. Ce parking dont on peut d'ailleurs se questionner sur les accès et la facilité d'accès, n'a pas été conçu par des ingénieurs municipaux parce qu'ils l'auraient fait différemment mais par la filiale de la SNCF qui s'appelle SCETA PARC et qui fait partie du groupe EFFIA. Ce n'est donc pas la Ville qui a construit le parking et ce n'est pas la Ville qui le gère parce que si c'était la Ville, on mettrait des caisses supplémentaires car le soir lorsque l'on rentre au TGV il faut attendre une demi-heure, quand ce n'est pas plus, pour payer son ticket. Ça aussi je le sais, ça aussi je l'ai dit et j'ai pesé de tout mon poids, j'ai usé de toute mon influence auprès de Mme BEAUD.

Il faut que vous sachiez également que la complexité du lieu vient du fait qu'on a la SNCF mais on a aussi RFF et que ce n'est pas exactement la même maison. La cour appartient à RFF, le parking à une filiale de la SNCF, donc on a négocié avec M. BELIN puis avec Mme BEAUD et on devrait normalement avoir 75 places supplémentaires. Les travaux vont permettre d'aménager le stationnement des employés, ça va libérer de la place pour les abonnés, les cars des services régionaux et départementaux. La police municipale ne va pas là-bas par plaisir, d'autant plus que je pense qu'elle a beaucoup à faire dans les autres quartiers de Besançon, et pas forcément pour faire une inflation de PV. Elle y va simplement pour permettre aux bus de passer, ce qui n'est pas toujours le cas.

C'est pour cela que je te remercie d'avoir posé la question, je suis totalement d'accord avec toi, ça fait au bas mot trois ans qu'on s'en occupe, j'ai une lettre que je tiens à ta disposition qui montre que ça devrait être fait prochainement... Madame BRANGET, vous voulez dire quelque chose ?

**Mme Françoise BRANGET** : Je dis simplement que l'aménagement qui a été prévu en début de mandat, c'est la réalisation que l'on a en ce moment et quand on a suggéré ne serait-ce qu'en commission d'urbanisme...

**M. LE MAIRE** : De quel aménagement parlez-vous ?

**Mme Françoise BRANGET** : Des aménagements devant la gare.

**M. LE MAIRE** : Les aménagements sont faits devant la gare.

**Mme Françoise BRANGET** : Oui mais on les a faits en début de mandat en 2002 suite à une réflexion qui a été conduite dans le cadre de la commission. Je me souviens avoir dit que cela n'allait pas fonctionner, qu'on aurait fatalement des problèmes, c'était couru d'avance qu'on ne passerait plus et que ça ne fonctionnerait plus au niveau des voitures. On a réalisé des travaux pour un coût quand même assez conséquent, 1 MF à l'époque, pour arriver au résultat qu'on connaît. Alors, Monsieur le Maire, on n'a peut-être pas bien appréhendé à ce moment-là les travaux que l'on a fait c'est tout mais je suis d'accord qu'il faut résoudre le problème à l'heure actuelle, c'est évident.

**M. LE MAIRE** : Madame BRANGET, normalement il n'y a pas de débat mais je vous ai donné la parole volontiers. Simplement je viens de vous expliquer qu'on était d'accord avec ce que vous dites, qu'on faisait le nécessaire, mais qu'il appartient à la SNCF d'intervenir. Après vous pourrez dire tout ce que vous voulez, vous n'allez jamais être d'accord. Je vous donne les explications, j'ai une lettre à votre disposition, reconnaissez qu'on a fait notre travail et les travaux devraient être réalisés normalement d'ici trois mois par la SNCF. Si ce n'est pas le cas, faites comme moi, allez voir M. GALLOIS et demandez-lui pourquoi ça ne se fait pas».

Dont acte.

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 2005.*